

COMPTE RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 20 JANVIER 2021 - 20 h 30

L'an **deux mille vingt un** et le **vingt-janvier**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, MM. STUBER Mathieu, MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mmes PARRA Alicia, CANTE Laetitia, BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme MATTIANI Rose-Marie à Mme CANDILLE Sylvaine, M. CERMENO Frédéric à M. CAYROL Guillem, M. EL GHAOUAL Yacine à M. GARCIA Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DONNÉES au CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 22 juillet 2020 :

- 1) Par décision du 9 décembre 2020, il a attribué les marchés en vue de l'achat de fournitures administratives courantes de bureau et de prestations de travaux d'imprimerie courantes pour la Commune aux conditions suivantes :

Lot n°1 – Fournitures administratives courantes de bureau : SARL PROBURO de PERPIGNAN, pour un montant annuel estimatif de commandes de 620,15 H.T. soit 744,18 € T.T.C. et moyennant une remise sur catalogue de 45% pour les articles non listés au bordereau des prix.

Lot n°2 – Achat de papier: SARL PROBURO de PERPIGNAN pour un montant annuel estimatif de commandes de 7.807,60 € H.T., soit 9.369,12 € T.T.C. et moyennant une remise sur catalogue de 45% pour les articles non listés au bordereau des prix.

Lot n°3 – Prestations de travaux d'imprimerie courante : S.A CEPAP de ROUILLET SAINT ESTÈPHE (16440) pour un montant annuel estimatif de commandes de 6.691,50 € H.T. soit 8.029.80 € T.T.C. et moyennant une remise sur catalogue de 60% pour les articles non listés au bordereau des prix.

Les marchés sont signés pour un an, à compter du 1^{er} février 2021 et pourront être renouvelés par période successive d'un an pour une durée maximale de 4 ans (soit 3 reconductions).

- 2) Par décision du 11 décembre 2020, il a signé un contrat de cession avec la société « Trainbus », d'Argelès sur Mer, en vue d'assurer la communication visuelle pour la prestation du « Caga Tio ». Le train est habillé aux couleurs du « Tio », sur trois wagons, ainsi que sur la locomotive, moyennant une rémunération totale fixée à 4.000,00 euros T.T.C.

- 3) Par décision du 16 décembre 2020, il a signé un contrat avec la Société AGYSOFT Progiciel et services, de GRABELS (34790), pour l'utilisation et la maintenance du progiciel MarcoWeb : solution sécurisée de rédaction, gestion, dématérialisation et suivi des marchés publics en mode SaaS aux conditions financières suivantes :

☞ Offre Progiciels MARCOWEB – comprenant plusieurs modules :

- Rédaction de D.C.E. M.A.P.A. (*travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles*),
- Procédures – Suivi des procédures de passation,
- MO : Maîtrise d'œuvre
- CFM. : module de gestion des consultations de faible montant,
- SAM : gestion des contrats, des reconductions, des ordres de service et des avenants,
- Alertes

Pour un montant annuel de 2.496,00 € H.T. soit 2.995,20 € T.T.C.

Le présent engagement, d'une durée de 3 ans fermes, prendra effet au 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023.

- 4) Par décision du 16 décembre 2020, il a signé un contrat avec la Société JVS-MAIRISTEM de Châlons-en- Champagne (51013), pour l'accès, l'utilisation et la maintenance du progiciel Parascol : solution sécurisée pour la gestion des inscriptions et la facturation des cantines scolaires aux conditions financières suivantes :

Contrat d'utilisation et d'assistance pour un montant annuel de 936,00 € H.T. soit 1.113,20 € T.T.C.

Le présent engagement est conclu pour une période de trois ans fermes à compter du 1^{er} janvier 2021.

- 5) Par décision du 16 décembre 2020, il a signé un contrat d'assistance juridique avec Maître Frédéric BONNET, avocat inscrit au Barreau des Pyrénées-Orientales, domicilié à PERPIGNAN (66000), en vue de répondre à toute consultation orale ou écrite de la Commune sur tous problèmes de caractère juridique pouvant avoir trait aux activités de celle-ci.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021, moyennant une rémunération mensuelle forfaitaire fixée à 800,00 € H.T. soit 960,00 € T.T.C., frais de déplacement inhérents à une réunion mensuelle inclus.

- 6) Par décision du 17 décembre 2020, il a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2021, le montant du loyer annuel du contrat de bail, signé avec l'entreprise SADE pour la location de la parcelle cadastrée AR 42, sise Rue Charles Cros à Elne, à :

$$\frac{9.358,97 \text{ € (loyer actuel)} \times 1.753 \text{ (indice du coût de la construction 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2020)}}{1.664 \text{ (indice du coût de la construction 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2017)}} = 9.859,54 \text{ €}$$

- 7) Par décision du 22 décembre 2020, il a signé un contrat avec Monsieur MARIN MARTIN Jaime, domicilié à ELNE, pour la location de l'emplacement de parking n° 9, sis à l'intérieur du Parking Souterrain de l'Hôtel de Ville, pour une durée de 10 jours, à compter du 22 décembre 2020, puis pour une durée d'un mois à compter du 1^{er} janvier 2021, renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes de 1 mois, sans que la durée de la location puisse excéder 3 ans.

Le loyer de la première période est fixé à 15.00 € T.T.C.

Le loyer mensuel est fixé à 50,00 € T.T.C., révisable par décision du Conseil Municipal.

- 8) Par décision du 4 janvier 2021, il a signé un contrat d'engagement de salariés du spectacle avec « Select Aïoli », de Ste MARIE LA MER, en vue d'assurer une animation musicale du marché « Slow food » sur l'Espace Sant Jordi, le 10 janvier 2021 entre 11 h et 15 h, moyennant une rémunération fixée à 240 euros net, charges sociales et droits d'auteurs en sus.

- 9) Par décision du 11 janvier 2021, il a signé un contrat de bail avec le Pôle de Santé au travail des Pyrénées-Orientales, pour la location de la salle n°11 située au 1^{er} étage de la Maison des Associations sise 82, Avenue du Général de Gaulle à Elne, pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter du 1^{er} avril 2021, moyennant un loyer annuel fixé à 2.695 Euros payable par trimestre échu, le premier paiement devant avoir lieu le 1^{er} juillet 2021.

10) Par décision du 13 janvier 2021, il a signé un contrat avec la société BERGER LEVRAULT de Labège (31670), en vue d'assurer le suivi et la maintenance des progiciels de gestion financière « e-magnus gestion évolution financière », « Gestion des ressources humaines GRH et GF SEDIT », « veille statutaire », télétransmission fichiers PES « SAAS BLES » et maintenance des bases informatiques « ORACLE » pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, moyennant une rémunération annuelle fixée à :

- Gestion financière e-magnus 3.011,65 € H.T.
- Gestion des ressources humaines GRH-GF SEDIT 3.835,10 € H.T.
- Veille statutaire 996,40 € H.T.
- Bases « ORACLE » 176,00 € H.T.
- Télétransmission « SAAS BLES » en fonction du volume annuel de transactions :

<i>Volume de transactions</i>	<i>Tarif par transaction</i>
< à 50 transactions	0,70 €
de 51 à 500	0,65 €
de 501 à 1 000	0,63 €
de 1 001 à 2 000	0,60 €
Illimité (forfait annuel)	1.500,00 €

ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° DEL21-161220 DU 16 DÉCEMBRE 2020 PORTANT ÉTALEMENT SUR 5 ANS DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLES LIÉES À LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 AU COURS DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal

- **DÉCIDE :**

○ **D'ANNULER** la délibération n° DEL21-161220 du 16 décembre 2020 portant étalement sur 5 ans des dépenses de fonctionnement exceptionnelles liées à la crise sanitaire du Covid-19 au cours de l'exercice 2020.

- **VOTE :** Pour : 24
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° DEL20-161220 DU 16 DECEMBRE 2020 PORTANT DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal

- **DÉCIDE :**

○ **D'ANNULER** la délibération n° DEL20-161220 du 16 décembre 2020 portant décision modificative n° 2 du budget principal de l'exercice 2020.

- **VOTE :** Pour : 24
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ENGAGER,
LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
(DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS
AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT)**

Ayant entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements prévues, au nom et pour le compte de la Commune, et signer toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Montant total des crédits à ouvrir pour le budget principal de l'exercice 2021 : 194.089,50 euros.

Section d'investissement Exercice 2020 Crédits votés au Budget 2020 en dépenses réelles (hors RAR) + Décisions Modificatives	Dettes (opérations financières) Exercice 2020	Base de calcul de la limite supérieure Exercice 2020	Autorisation maximale d'ouverture des crédits d'investissement (25%)
1.728.358,01 €	952.000,00 €	776.358,01€	194.089,50 €

Les crédits ouverts ci-dessus seront affectés aux articles suivants :

Dépenses d'investissement non individualisées en opérations			
Article	Budget 2020 (en €)	Seuil crédits 25% (en €)	Ouverture de crédits retenue (en €)
2121 Plantations d'arbres	7.000,00	1.750,00	1.750,00
2158 Autres install. Et outillage	10.000,00	2.500,00	2.500,00
2183 Matériel de bureau	12.000,00	3.000,00	3.000,00
2184 Mobilier	8.000,00	2.000,00	2.000,00
2188 Divers immobilisations	32.500,00	8.125,00	8.125,00
Total chapitre 21			17.375,00
2313 Travaux de bâtiments	111.500,00	27.875,00	27.875,00
2315 Travaux de réseaux	25.000,00	6.250,00	6.250,00
Total chapitre 23 (hors opérations)			34.125,00
Total dépenses non individualisées			51.500,00
Dépenses d'investissement individualisées en opérations			
Article-Opération	Budget 2020 (en €)	Ouverture de crédits 25% (en €)	Ouverture de crédits retenue (en €)
2315-217 Trvx de voirie	228.750,00	57.187,50	42.109,50
2313-219 Trvx élect. bâtiments	19.000,00	4.750,00	4.750,00
21578-329 Signalis. verticale	52.750,00	13.187,50	13.180,00
2315-329 Signalis. horizontale	13.445,44	3.361,36	3.300,00
2188-497 Poteaux incendie	20.000,00	5.000,00	5.000,00
2313-505 Travaux ADAP	17.000,00	4.250,00	4.250,00
2313-517 Aménag. Ancien CES	30.000,00	7.500,00	7.500,00
2138-523 Maison de santé	250.000,00	62.500,00	62.500,00
Total opérations individualisées			142.589,50
Total ouverture de crédits retenue en €			194.089,50

- **DIT** que ces crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2021.

L'an **deux mille vingt un** et le **vingt-janvier, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, MM. STUBER Mathieu, MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, MM. SANCHEZ Thierry, CAYROL Guillem, Mmes PARRA Alicia, CANTE Laetitia, BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme MATTIANI Rose-Marie à Mme CANDILLE Sylvaine, M. CERMENO Frédéric à M. CAYROL Guillem, M. EL GHAOUAL Yacine à M. GARCIA Nicolas.

Hors de la salle : Mme JIMENEZ Christelle,

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

<p align="center">ADOPTION DU PRINCIPE DE REPRISE DE LA COMMERCIALISATION DES PARCELLES DU LOTISSEMENT COMMUNAL « LES PORTES D'ILLIBERIS »</p>

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- **ADOpte LE PRINCIPE** de reprendre la commercialisation du lotissement communal « Les Portes d'Illibéris », sous réserve de la possibilité d'obtenir de nouvelles autorisations d'urbanisme et dans le respect du risque inondation.

- **PRÉCISE** que des mesures compensatoires adaptées devront être prises par le ou les acquéreurs qui en auront la responsabilité.

- **PRÉCISE** également qu'en fonction des mesures compensatoires, un nouveau prix de vente pourrait être soumis au vote du Conseil Municipal.

- **VOTE** : Pour : 23

 Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

L'an **deux mille vingt un** et le **vingt-janvier, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, MM. STUBER Mathieu, MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mmes PARRA Alicia, CANTE Laetitia, BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme MATTIANI Rose-Marie à Mme CANDILLE Sylvaine, M. CERMENO Frédéric à M. CAYROL Guillem, M. EL GHAOUAL Yacine à M. GARCIA Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ
AUPRÈS DE LA RÉGION OCCITANIE, DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ OCCITANIE**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté,
- **DE DEMANDER** une subvention la plus élevée possible :
 - ✓ à la Région Occitanie,
 - ✓ au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales,
 - ✓ à l'Agence Régionale de Santé Occitanie.
- **DIT** que les crédits seront prévus sur le budget de l'exercice 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**SIGNATURE AVEC LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
D'UNE CONVENTION RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
DANS LE CADRE DE TRAVAUX EN TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION
(AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE NARCISSE PLANAS)**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention proposée par le Département des Pyrénées-Orientales relative à l'attribution d'une subvention dans le cadre de travaux en traversée d'agglomération pour un montant de 50.322,00 euros,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.

**CONTRAT DE VILLE D'ELNE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
SUITE À L'APPEL À CANDIDATURES « QUARTIERS SOLIDAIRES »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention suite à l'appel à candidatures « Quartiers Solidaires », d'un montant de 1.000,00 euros, à l'Association Les Petits Débrouillards, pour l'organisation de l'animation nommée « Solaris Camp à NÉO », dont l'objet est la conception d'un bateau solaire à hauteur de 5.000,00 euros,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document et actes utiles en la matière.
 - **DIT** que les crédits seront prévus sur le budget de l'exercice en cours.
-

**ADDITIF À LA PYRAMIDE DES EFFECTIFS
PERSONNEL TITULAIRE**

Aux fins de répondre aux besoins des services dont l'organisation a été présentée en Conseil Municipal du 16 Décembre, le Conseil Municipal

- DÉCIDE :

- ✓ **DE CRÉER** à compter du 1^{er} février 2021 le poste suivant, en vue de pourvoir au recrutement par voie d'intégration directe :
 - 1 poste de Gardien-Brigadier à temps complet
 - ✓ **DE CRÉER** à compter du 1^{er} février 2021 les postes suivants, en vue de pourvoir aux recrutements par voie de mutation externe ou détachement :
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des Infirmiers en Soins Généraux, Catégorie A, Filière Médico-sociale, à temps complet, 35/35°
 - 3 postes dans le cadre d'emploi des Adjoints Administratifs, Catégorie C, Filière Administrative, à temps complet, 35/35°
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des Rédacteurs, Catégorie B, Filière Administrative, à temps complet, 35/35°
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des Attachés, Catégorie A, Filière Administrative, à temps complet, 35/35°
 - 1 poste d'Adjoint Technique, à temps complet, 35/35°
- DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2021.

- VOTE : Pour : 24
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**ADDITIF À LA PYRAMIDE DES EFFECTIFS
PERSONNEL CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC**

Aux fins de répondre aux besoins du Centre Municipal de Santé, le Conseil Municipal

- DÉCIDE :

- ✓ **DE CRÉER**, à compter du 1^{er} février 2021, les postes suivants :
 - 4 postes de Médecins généralistes, à temps complet, 35/35°
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des Infirmiers en Soins Généraux, Catégorie A, Filière Médico-sociale, contractuel de droit public, à temps complet, 35/35°
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des Adjoints Administratifs, Catégorie C, Filière Administrative, contractuel de droit public, à temps complet, 35/35°
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des Rédacteurs, Catégorie B, Filière Administrative, contractuel de droit public, à temps complet, 35/35°
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des Attachés, Catégorie A, Filière Administrative, contractuel de droit public, à temps complet, 35/35°
- DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2021.

- VOTE : Pour : 24
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**AMÉNAGEMENT PAR LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
D'UNE AIRE DE COVOITURAGE SUR LA COMMUNE D'ELNE
À PROXIMITÉ DE LA RD 11 ET LA RD 914 AU NIVEAU DU NOUVEAU COLLÈGE**

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
FIXANT LES MODALITÉS ULTÉRIEURES DE GESTION
ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance du projet de convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au Département, fixant les modalités ultérieures de gestion d'une aire de covoiturage sur la Commune d'ELNE sur le site du Collège d'ELNE, à proximité du carrefour giratoire avec la RD 914,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces administratives relatives à ce dossier,
- **DE PRÉCISER** que Monsieur le Maire devra exercer les pouvoirs de police municipale sur l'aire ainsi que l'entretien courant, la propreté (entretien aménagements paysagers, mobilier, propreté et enlèvement des déchets) et les travaux de réparation ou de remplacement des équipements directement liés à l'aire de pique-nique,
- **DE PRÉCISER** que la présente délibération sera notifiée à Madame la Présidente du Conseil Départemental, maître d'ouvrage.

**AMÉNAGEMENT DE LA SECTION D'ITINÉRAIRE DE L'EUROVÉLO 8
SUR L'AVENUE DES CHAMPS DE NEPTUNE (CHEMIN DU BOCAL DU TECH)
ENTRE LES COMMUNES DE SAINT CYPRIEN ET ELNE**

**APPROBATION DE LA CONVENTION FIXANT LES MODALITÉS
D'AMÉNAGEMENT, DE FINANCEMENT ET DE GESTION ULTÉRIEURE DES
AMÉNAGEMENTS CYCLABLES RÉALISÉS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE
DÉPARTEMENTALE**

ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention fixant les modalités d'aménagement, de financement et de gestion ultérieure des aménagements cyclables réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale pour permettre l'aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée et ses accotements sur l'avenue des champs de Neptune (chemin du Bocal du Tech) entre Saint-Cyprien et Elne,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces administratives relatives à ce dossier,
- **DE PRÉCISER** que ce projet devra être accompagné d'un effort particulier de communication pour aider à la bonne compréhension du fonctionnement,
- **DE PRÉCISER** que la présente délibération sera notifiée à Madame la Présidente du Conseil Départemental, maître d'ouvrage.

**ADOPTION DE L'OPÉRATION DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE
DE QUATRE BÂTIMENTS COMMUNAUX D'INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR
ARRÊT DES MODALITÉS DE FINANCEMENT
ET
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT
AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

○ **D'ADOPTER** l'opération de rénovation énergétique de 4 bâtiments communaux de la Commune d'intérêt public majeur classés dans l'ordre de priorité suivant :

- Rénovation de l'école élémentaire Joseph NEO pour un montant de 392 215,00 euros H.T., soit 470 658,00 euros T.T.C.,
- Rénovation de l'école maternelle Paul REIG pour un montant de 132 701,66 euros H.T., soit 159 242,00 euros T.T.C.,
- Rénovation de la Cité Administrative pour un montant de 303 833,33 euros H.T., soit 364 600,00 euros T.T.C.,
- Rénovation de l'école maternelle Louise MICHEL pour un montant de 221 350,00 euros H.T., soit 265 620,00 euros T.T.C.

○ **D'ARRÊTER** les modalités de financement de l'opération de rénovation énergétique des 4 bâtiments communaux de la manière suivante :

Ecole élémentaire Joseph NÉO				
DÉPENSE	MONTANT	FINANCEMENT	MONTANT	Taux
		Etat (DSIL)	376 526,40 €	80 %
		Etat (dérogation au titre du classement en réseau d'alerte, de la capacité de désendettement et du QPV)	94 131,60 €	20 %
		Emprunts	0 €	0 %
		Autofinancement	0 €	0 %
TOTAL H.T.	392 215,00 €			
TOTAL T.T.C.	470 658,00 €	TOTAL	470 658,00 €	100 %
Ecole maternelle Paul REIG				
DÉPENSE	MONTANT	FINANCEMENT	MONTANT	Taux
		Etat (DSIL)	127 393,60 €	80 %
		Etat (dérogation au titre du classement en réseau d'alerte, de la capacité de désendettement et du QPV)	31 848,40 €	20 %
		Emprunts	0 €	0 %
		Autofinancement	0 €	0 %
TOTAL H.T.	132 701,66 €			
TOTAL T.T.C.	159 242,00 €	TOTAL	159 242,00 €	100 %

Cité Administrative				
DÉPENSE	MONTANT	FINANCEMENT	MONTANT	Taux
		Etat (DSIL)	291 680,00 €	80 %
		Etat (dérogation au titre du classement en réseau d'alerte, de la capacité de désendettement et du QPV)	72 920,00 €	20 %
		Emprunts	0 €	0 %
		Autofinancement	0 €	0 %
TOTAL H.T.	303 833,33 €			
TOTAL T.T.C.	364 600,00 €	TOTAL	364 600,00 €	100 %

Ecole maternelle Louise MICHEL				
DÉPENSE	MONTANT	FINANCEMENT	MONTANT	Taux
		Etat (DSIL)	212 496,00 €	80 %
		Etat (dérogation au titre du classement en réseau d'alerte, de la capacité de désendettement et du QPV)	53 124,00 €	20 %
		Emprunts	0 €	0 %
		Autofinancement	0 €	0 %
TOTAL H.T.	221 350,00 €			
TOTAL T.T.C.	265 620,00 €	TOTAL	265 620,00 €	100 %

- **DE SOLLICITER** une subvention maximale auprès de l'ETAT avec un reste à charge égal à zéro pour la Commune et ce, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du Plan de Relance pour soutenir la rénovation énergétique des bâtiments communaux.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette affaire.
- **DIT** que les crédits seront prévus dans les budgets de la Commune des exercices 2021 et 2022 conformément au calendrier de l'appel à projets.

**CESSION DE L'IMMEUBLE « SAVARY »
SIS 1, PLACE ALAIN SAVARY - CADASTRÉ BD n° 223
À L'OFFICE PUBLIC D'HABITAT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
AU PRIX DE 355.000,00 EUROS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

- **D'ALIÉNER** à l'Office Public d'Habitat des Pyrénées-Orientales l'immeuble sis 1, place Alain Savary à Elne, au prix de 355.000,00 euros,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document lié à cette transaction, en double minute, en l'étude de Maître Jean Philippe CALDERON, Notaire à ELNE, et Maître Jérôme SPITERI, Notaire à PERPIGNAN.
- **DIT** que les frais résultant de la vente seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

**SIGNATURE DE LA PROMESSE UNILATÉRALE D'ACHAT /CONDITIONS PARTICULIÈRES
AVEC LA S.A.F.E.R. (SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT
RURAL) OCCITANIE POUR LES PARCELLES CADASTRÉES BR N° 11 ET 12
SISES « FONT D'EN BARRERA » AU PRIX DE 8.100,00 EUROS T.T.C.
SUITE À PRÉEMPTION DE CES PARCELLES PAR CET ORGANISME
ET RÉTROCESSION À LA COMMUNE**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU
POUR AIDE A L'ACQUISITION**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance du projet de promesse unilatérale d'achat des parcelles BR n°11 et 12, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** l'acquisition par la S.A.F.E.R. pour le bénéfice de la Commune, des parcelles cadastrées section BR n°11 et 12 d'une superficie respective de 35a 86ca et 20a 36ca au lieu-dit « Font d'en Barrera »,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat des parcelles cadastrées BR n°11 et 12 sises lieu-dit « Font d'en Barrera » à ELNE, pour un montant de 6.750,00 euros H.T., soit 8.100,00 euros T.T.C. en vue de l'acquisition effective de ces parcelles,
 - **DE CHARGER** Maître AMIGUES, Notaire à ELNE, de réaliser l'ensemble des actes nécessaires à l'accomplissement de la procédure,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau, au regard de la présence de ces parcelles dans le périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau potable.
- **DIT** que les dépenses afférentes à cette opération sont prévues sur le budget de l'exercice en cours,
- **PRÉCISE** que la Commune se chargera dès que possible de trouver un repreneur qui s'engagera dans l'agriculture.

**ADHÉSION DE LA COMMUNE D'ELNE DANS UN PROJET DE P.A.E.N
(PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES
AGRICOLES ET NATURELS PÉRIURBAINS) SUITE À L'INITIATIVE DE LA
COMMUNE DE MONTECOT REPRISE À UNE ÉCHELLE INTERCOMMUNALE
PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer en ayant pris connaissance des objectifs de la compétence P.A.E.N.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **DE SE PRONONCER** favorablement au lancement d'une étude préalable à l'établissement d'un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (P.A.E.N), accompagné de son programme d'actions,
 - **DE PROPOSER** le projet de périmètre à mettre à l'étude pour la Commune d'ELNE tel que sur la carte annexée à la présente délibération,
 - **DE S'INSCRIRE ET DE PARTICIPER** aux travaux engagés dans le cadre de cette étude préalable visant à statuer sur l'opportunité de mettre en place ce P.A.E.N à une échelle intercommunale, sous maîtrise d'ouvrage départementale.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2021.

**OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE
L'HABITAT (O.P.A.H.) INTERCOMMUNALE**

**SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE
EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PRÊTS INDIVIDUELS
D'AVANCE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES ET DE
FINANCEMENT DU RESTE À CHARGE TRAVAUX**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance du projet de convention de la FDI SACICAP relative à la mise en place d'un dispositif de prêts individuels d'avance de subventions publiques et de financement du reste à charge travaux dans le cadre de l'O.P.A.H. intercommunale, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de la FDI SACICAP, relative à la mise en place d'un dispositif de prêts individuels d'avance de subventions publiques et de financement du reste à charge travaux dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) intercommunale tel qu'annexé et approuvé par la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibéris, par délibération du 23 novembre 2020,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier,
- **DE PRÉCISER** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibéris.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CONCESSION DE 5 PLACES DE
STATIONNEMENT DANS LE PARKING SOUTERRAIN DE L'HOTEL DE VILLE
A MONSIEUR STEPHANE DAVID**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de concession de 5 places de stationnement dans le parking souterrain de l'Hôtel de Ville à Monsieur Stéphane DAVID, au prix de 480 euros par an et par emplacement, soit un total de 2 400 euros par an, pour une durée de 15 ans,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir, ainsi que tout document utile en la matière.

L'an **deux mille vingt un** et le **vingt-janvier, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mmes ARANDA Anabelle, CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, MM. STUBER Mathieu, MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mmes PARRA Alicia, CANTE Laetitia, BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme MATTIANI Rose-Marie à Mme CANDILLE Sylvaine, M. CERMENO Frédéric à M. CAYROL Guillem, M. EL GHAOUAL Yacine à M. GARCIA Nicolas.

Hors de la salle : M. CASTANIER Roland,

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**SIGNATURE d'une CONVENTION de MISE à DISPOSITION TEMPORAIRE des
LOCAUX du CENTRE de LOISIRS ASSOCIÉ à l'ÉCOLE JOSEPH NÉO au profit de
L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
afin d'ORGANISER une SESSION GÉNÉRALE BAFA**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention à intervenir entre la Commune, la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès, le Directeur de l'École Joseph Néó et l'Association Départementale des FRANCAS des Pyrénées-Orientales, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition temporaire à titre gratuit, au profit de l'Association Départementale des FRANCAS des Pyrénées-Orientales, des locaux et installations ci-dessus détaillés, du 23 au 30 avril 2021 inclus (week-end compris), afin d'y organiser une session générale BAFA.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition temporaire de locaux avec l'Association Départementale des FRANCAS des Pyrénées-Orientales, la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès et le Directeur de l'École Élémentaire Joseph NÉO telle qu'annexée.

L'an **deux mille vingt un** et le **vingt-janvier, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Étaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, MM. STUBER Mathieu, MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mmes PARRA Alicia, CANTE Laetitia, BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme MATTIANI Rose-Marie à Mme CANDILLE Sylvaine, M. CERMENO Frédéric à M. CAYROL Guillem, M. EL GHAOUAL Yacine à M. GARCIA Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**SIGNATURE de l'AVENANT n° 1 à la CONVENTION de MISE à DISPOSITION
TEMPORAIRE à TITRE GRATUIT de LOCAUX
au PROFIT de l'ASSOCIATION « TERRA DELS AVIS »**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet d'avenant, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Terra dels Avis », des box n°1 et n°4 sises dans les anciens locaux du Centre technique Municipal de la Commune et d'un bâtiment à usage de garage sis 13 Boulevard Voltaire à Elne, dans les conditions proposées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 tel que présenté.

L'an **deux mille vingt un** et le **vingt-janvier, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, MM. STUBER Mathieu, MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mmes PARRA Alicia, CANTE Laetitia, BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme MATTIANI Rose-Marie à Mme CANDILLE Sylvaine, M. CERMENO Frédéric à M. CAYROL Guillem, M. EL GHAOUAL Yacine à M. GARCIA Nicolas.

Hors de la salle : M. HIGUERO Charles,

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

<p style="text-align: center;">SIGNATURE d'une CONVENTION de MISE à DISPOSITION TEMPORAIRE à TITRE GRATUIT d'un LOCAL au PROFIT de l'ASSOCIATION des ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS de GUERRE – COMBATTANTS D'ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC - THÉÂTRE D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURES – MISSIONS EXTÉRIEURES (A.C.P.G – C.A.T.M – T.O.E – M.E.)</p>
--

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

CONSIDÉRANT les conditions de la convention qui pourrait être signée,

- **DÉCIDE** :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association A.C.P.G – C.A.T.M – T.O.E – M.E. d'Elne, d'un local sis 1 Place de l'Eglise à Elne, dans les conditions proposées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

L'an **deux mille vingt un** et le **vingt-janvier, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, MM. STUBER Mathieu, MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mmes PARRA Alicia, CANTE Laetitia, BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme MATTIANI Rose-Marie à Mme CANDILLE Sylvaine, M. CERMENO Frédéric à M. CAYROL Guillem, M. EL GHAOUAL Yacine à M. GARCIA Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**SIGNATURE d'une CONVENTION de MISE à DISPOSITION
TEMPORAIRE à TITRE GRATUIT de LOCAUX au PROFIT de l'ASSOCIATION
ENSEMBLE ET SOLIDAIRES – UNION NATIONALE DES RETRAITÉS ET DES
PERSONNES ÂGÉES (ENSEMBLE ET SOLIDAIRES – U.N.R.P.A.)**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

CONSIDÉRANT les conditions de la convention qui pourrait être signée,

- DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association Ensemble et Solidaires – U.N.R.P.A. d'Elne, d'un local sis 5 Place de la République, de la Salle Associative de la Chapelle Sant Jordi, et de la salle du 3^{ème} Âge de la Chapelle Sant Jordi, sise Rue de Sèvres, dans les conditions proposées,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.
-

**SIGNATURE d'une CONVENTION de MISE à DISPOSITION
TEMPORAIRE à TITRE GRATUIT de LOCAUX au PROFIT de
l'ASSOCIATION AIDE à DOMICILE en MILIEU RURAL (A.D.M.R.)**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

CONSIDÉRANT les conditions de la convention qui pourrait être signée,

- DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.) d'Elne, d'un local sis 25 Avenue Paul Reig à Elne, dans les conditions proposées,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.
-

**SIGNATURE d'une CONVENTION de MISE à DISPOSITION
TEMPORAIRE à TITRE GRATUIT d'une SALLE à USAGE d'ANTENNE LOCALE
SISE PLACE POMPE GROSSE et du BOX N°16 SIS au MARCHÉ de GROS
au PROFIT des RESTAURANTS du CŒUR des PYRÉNÉES-ORIENTALES**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

CONSIDÉRANT les conditions de la convention qui pourrait être signée,

- DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit des Restaurants du Cœur des Pyrénées-Orientales, d'une salle à usage d'Antenne Locale sise Place Pompe Grosse à Elne ainsi que du Box n°16 sis au Marché de Gros à Elne, dans les conditions proposées,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.
-

**SIGNATURE d'une CONVENTION de MISE à DISPOSITION
TEMPORAIRE à TITRE GRATUIT de LOCAUX
au PROFIT de l'ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE ET SPORTIVE ELNAVUI**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

CONSIDÉRANT les conditions de la convention qui pourrait être signée,

- DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit l'Association Socioculturelle et Sportive ELNAVUI d'Elne, d'un local sis 28 avenue Paul Reig, d'un local sis Rue du Tech (ancien lavoir), de la Salle Associative et de la Salle de Gym sises à la Chapelle Sant Jordi, du Dojo et du Petit Gymnase du Complexe Sportif sis 40 Avenue Paul Reig, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

**SIGNATURE d'une CONVENTION de MISE à DISPOSITION
TEMPORAIRE à TITRE GRATUIT de LOCAUX sis RUE DES ALBÈRES
au PROFIT de l'ÉCOLE de MUSIQUE ELNE – ALENYA**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

CONSIDÉRANT les conditions de la convention qui pourrait être signée,

- DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'École de Musique Elne – Alénia, de locaux sis Rue des Albères à Elne, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

**SIGNATURE d'une CONVENTION de MISE à DISPOSITION
TEMPORAIRE à TITRE GRATUIT de LOCAUX au PROFIT de
l'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE TERRE D'ELNE**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

CONSIDÉRANT les conditions de la convention qui pourrait être signée,

- DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit l'Association Sportive Automobile Terre d'Elne, du bureau n°12 de la Maison des Associations ainsi que du bâtiment à usage de garage sis lieu-dit « Saint-Martin », dans les conditions proposées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

L'an **deux mille vingt un** et le **vingt-janvier, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mmes CANDILLE Sylvaine, PEZIN Annie, MM. STUBER Mathieu, MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mmes PARRA Alicia, CANTE Laetitia, BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme MATTIANI Rose-Marie à Mme CANDILLE Sylvaine, M. CERMENO Frédéric à M. CAYROL Guillem, M. EL GHAOUAL Yacine à M. GARCIA Nicolas.

Hors de la salle : M. WATTIER Fabrice,

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

<p style="text-align:center">SIGNATURE d'une CONVENTION de MISE à DISPOSITION TEMPORAIRE à TITRE GRATUIT d'un GARAGE sis 24 RUE DE SÈVRES au PROFIT de l'ASSOCIATION des COMMERÇANTS et ARTISANS d'ELNE (A.C.A.E.)</p>

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

CONSIDÉRANT les conditions de la convention qui pourrait être signée,

- **DÉCIDE** :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'A.C.A.E., d'un garage sis 24 Rue de Sèvres à Elne, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

L'an **deux mille vingt un** et le **vingt-janvier, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, MM. STUBER Mathieu, MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mmes PARRA Alicia, CANTE Laetitia, BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme MATTIANI Rose-Marie à Mme CANDILLE Sylvaine, M. CERMENO Frédéric à M. CAYROL Guillem, M. EL GHAOUAL Yacine à M. GARCIA Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
POUR LE PROJET DE MÉDIATION NUMÉRIQUE
DE L'ENSEMBLE CATHÉDRAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de financement a été déposée auprès du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), ainsi qu'auprès de la Région au titre de Grand Site Occitanie.

Ceci exposé et considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Commune et le territoire dans lequel elle s'inscrit, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel au Conseil Départemental en vue d'obtenir une aide financière à hauteur de 10% pour sa réalisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales une aide financière à hauteur de 10 % pour la mise en œuvre du projet de médiation numérique de l'ensemble Cathédral.
 - **DIT** que le financement de l'opération sera prévu sur le budget de l'exercice en cours par autofinancement et subventions.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15